

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 9 avril 2018

Convocation du 4 avril 2018

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 05/02/18
2. Vote du Compte administratif 2017
3. Vote du Compte de gestion 2017
4. Affectation du résultat d'exploitation 2017
5. Vote du taux des taxes directes 2018
6. Vote du Budget communal 2018
7. Délibération Contrat groupe assurance statutaire CNRACL
8. Délibération sur l'affectation du solde SITPA
9. Délibération traitement des petits travaux urgents par le SDEHG
10. Questions diverses

Le neuf avril deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lavalette régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur André FONTES, Maire.

**Etaient présents** : RIMASSA Pascale, ROGGE Clara, FONTES André, POZZO Dominique, PINAR Christian, GRANDJACQUOT Daniel, PAYOUX Roger, HOFFMAN Joël, VELA Amédée, BOULBES Olivier, REYSSEGUIER Jacques, YECHI Olivier, IMBERT Patrice

**Absente ayant donné procuration** : CABOT Yolaine à Mr GRANDJACQUOT Daniel

**Absente** : GARNIER Domitille

Etaient également présents Madame Muriel AUDIBERT, secrétaire de Mairie et Monsieur BARBOT, receveur du Trésor Public.

Madame Clara ROGGE a été nommée secrétaire.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 05/02/18**

M. le Maire André FONTES donne lecture du dernier compte rendu du Conseil.

**Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Vote du Compte administratif 2017**

M. le Maire laisse la parole à M. Barbot pour la présentation du Compte administratif, qui retrace en détails l'exécution du Budget 2017 (section de fonctionnement puis section d'investissement). Tous les documents présentés ont été validés par la Commission Finances et contrôlés par M. Barbot.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 montre de forts investissements de la commune (notamment pour la classe maternelle et les travaux d'urbanisation de la RD59). M. le Maire rappelle aussi que la commune est en attente de subventions à recevoir.

M. Barbot présente ensuite à l'ensemble du Conseil le compte de gestion de la commune en 2017. Le résultat de clôture de l'exercice 2017 se chiffre à 650.334,41 €, situation financière confortable pour la collectivité soulignée par M. Barbot.

Suite à la présentation du Compte administratif et à son examen par le Conseil, M. le Maire est obligé de se retirer pour le vote. Le Compte administratif 2017 est soumis à l'approbation du Conseil. M. Reysseguier, doyen de l'assemblée, prend en charge la bonne conduite du vote.

**Voté à l'unanimité.**

### **3. Vote du Compte de gestion 2017**

Le Compte de gestion 2017 est soumis à l'approbation du Conseil.

**Voté à l'unanimité.**

### **4. Affectation du résultat d'exploitation 2017**

M. Barbot fait savoir au Conseil qu'il doit voter pour l'affectation du résultat d'exploitation 2017 d'un montant de 471.899,52 €. Il est suggéré de reporter une partie de cette somme en fonctionnement (soit 455.638,41 €) et une autre partie en réserves en investissement (soit 16.261,11 €).

**Voté à l'unanimité.**

### **5. Vote du taux des taxes directes 2018**

M. le Maire rappelle l'engagement pris en 2014 sur la stabilité des impôts. Conformément à cet engagement, il n'y aura pas d'augmentation de la part communale concernant les taxes en 2018 (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti).

**Voté à l'unanimité.**

### **6. Vote du Budget communal 2018**

M. le Maire fait part, après validation par la commission Finances, de chaque montant des subventions accordées aux associations Lavalettoises. A noter comme principales modifications : une subvention exceptionnelle pour la seule année 2018 de 500 € supplémentaires à l'ALL ainsi que l'arrêt de la subvention au club de judo (à la demande de celui-ci, n'en ayant plus le besoin financier).

Le budget communal pour 2018 est présenté par M Barbot.

M. le Maire expose les principales dépenses prévues en 2018 en investissements : l'aménagement du chemin de Brugis, l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants, les travaux d'économie d'énergie dans la salle polyvalente (isolation extérieure, éclairage, chauffage...), l'aménagement de WC publics, les travaux de rénovation du terrain de tennis, l'aménagement du piétonnier RD57/RD112, les travaux de l'église (dégagement des chéneaux et pose de fils électriques contre les pigeons), etc.

Le budget primitif 2018 est équilibré à 1.454.964,41 €.

**Budget voté à l'unanimité.**

M. Barbot quitte la séance à 21h15.

## **7. Délibération Contrat groupe assurance statutaire CNRACL**

M. le Maire laisse la parole à Mme Audibert pour exposer ce point au Conseil. Un contrat d'assurance a été souscrit en 2014 pour le personnel IRCANTEC de la mairie, en cas notamment d'arrêt maladie. Suite à l'arrivée de nouveaux agents en 2017 (qui dépendent d'un régime de retraite différent), il est nécessaire de modifier le contrat groupe pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL.

**Voté à l'unanimité.**

## **8. Délibération sur l'affectation du solde SITPA**

M. le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, c'est le Conseil Départemental de la Haute-Garonne qui poursuit le dispositif d'aide au transport des personnes âgées à la place du SITPA (suite à la dissolution de celui-ci). Dans ce contexte, les comptes du SITPA doivent être clôturés. Le Conseil doit se prononcer sur le reversement intégral au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de l'excédent de trésorerie du SITPA.

**Voté à l'unanimité.**

## **9. Délibération traitement des petits travaux urgents par le SDEHG**

Le SDEHG demande au Conseil Municipal de valider une délibération annuelle de principe concernant les petits travaux urgents d'éclairage public, qui demandent une importante réactivité de la part des services du SDEHG. Le montant maximum de la part communale étant de 10.000 €. M. VELA souligne l'intérêt financier de ce point, le SDEHG prenant en charge entre 80 % et 90 % du coût des travaux. Le SDEHG va être aussi habilité à poser des radars pédagogiques, des panneaux photovoltaïques, etc.

## **10. Questions diverses**

- M. le Maire explique que le renouvellement de l'agent social sera géré par une convention d'une durée d'un an avec la mairie de Saint Marcel Paulel, en remplacement de la mairie de Gauré.
- Mme RIMASSA parle de la nécessité d'installer des barrières fixes et sécurisées devant l'école.
- M. le Maire informe le Conseil qu'un second bassin de la station d'épuration du lotissement sera installé par Réseau 31.
- M. GRANDJACQUOT prévient que si le taux des taxes directes de la commune n'augmentera pas en 2018, en revanche, celui de la C3G augmentera.
- Suite au récent salon sur le développement durable organisé par la C3G, M. HOFFMAN informe le Conseil qu'il a de la documentation à disposition pour la mairie sur les chaudières, l'énergie solaire, etc.
- M. le Maire informe le Conseil que la bibliothèque municipale a une nouvelle gestionnaire, il s'agit de madame Céline SIMONATO, qui est bénévole.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.**